

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE  
Département du Cher  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 27 mai 2025.

**Présents** : Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, BALDINI, BONNEROT, CARROI et M. DECROIX

**Représentés** : Mmes XIONG (pouvoir Mme BUREAU), GUIMARD (pouvoir Mme DORISON)

**Absent(s) Excusé(s)** : Mmes RENIER, DAUGU, RUEL

**Absent(s)** : M. CARRE, MOREAU

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance. La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

**Objet : Délibération 2025/06/01 relative au versement du Fond Solidarité Logement 2025**

Vu l'article R2321- 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CCAS contribue, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au financement du Fonds Solidarité Logement.

Le Conseil Départemental du Cher sollicite le CCAS afin de connaître le montant pour l'année 2025.

**Décision** : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : ATTRIBUENT une subvention totale de 5 782.72 € pour l'exercice 2025 selon la répartition suivante :

- L'aide pour le logement fixée à 2.00 € par ménage sur la commune, soit 2.00 € X 2553 = 5 106.00 €
- L'aide pour l'eau fixée à 0,22 € par abonné sur la commune, soit 0,22 € X 3 076 = 676.72 €

**ARTICLE 2** : IMPUTENT au chapitre 65 du budget de fonctionnement de l'exercice 2025.

**ARTICLE 3** : CHARGENT Madame la Présidente du CCAS de signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré le 3 juin 2025,

La Présidente,  
Mme RENIER Laurence



A blue circular stamp of the CCAS d'Aubigny-sur-Nère is partially visible behind the signature.

La secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France



A blue circular stamp of the CCAS d'Aubigny-sur-Nère is partially visible behind the signature.

Mode de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/>  
Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE  
Département du Cher  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NÈRE, sous la présidence de Madame RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NÈRE, dûment convoqués le 27 mai 2025.

**Présents** : Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, BALDINI, BONNEROT, CARROI et M. DECROIX

**Représentés** : Mmes XIONG (pouvoir Mme BUREAU), GUIMARD (pouvoir Mme DORISON)

**Absent(s) Excusé(s)** : Mmes RENIER, DAUGU, RUEL

**Absent(s)** : M. CARRE, MOREAU

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance. La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

**Objet : Délibération 2025/06/02 relative au passeport vacances 2025**

Vu l'article R2321- 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le succès et l'intérêt du passeport vacances, le CCAS le renouvelle pour les vacances d'été, du 5 juillet au 31 août 2025, pour les enfants nés entre 2009 et 2022, domiciliés à Aubigny-sur-Nère.

**Décision** : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : DELIBERENT que pour bénéficier du passeport vacances 2025 les familles doivent percevoir des prestations familiales de la Caisse d'Allocation familiale et avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1200 ;


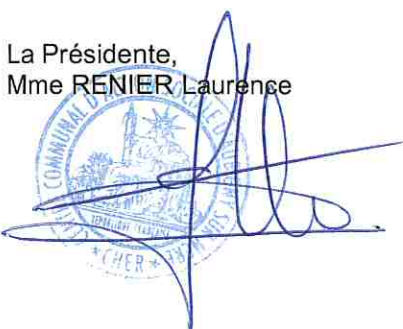
**ARTICLE 2** : DECIDENT que les familles fournissent des justificatifs : livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois, l'attestation de quotient familial CAF, 1 photographie de l'enfant et une copie de l'assurance responsabilité civile ;

**ARTICLE 3** : DECIDENT d'accorder aux familles remplissant toutes les conditions : 3 entrées gratuites à la piscine intercommunale des étangs et 2 entrées gratuites au cinéma Atomic à Aubigny-sur-Nère ;

**ARTICLE 4** : DECIDENT d'imputer les dépenses de cinéma et de piscine au chapitre 011 du budget de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2025.

Fait et délibéré le 3 juin 2025,

La Présidente,  
Mme RENIER Laurence



La secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France



Mode de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/>

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE  
Département du Cher  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 27 mai 2025.

**Présents** : Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, BALDINI, BONNEROT, CARROI et M. DECROIX

**Représentés** : Mmes XIONG (pouvoir Mme BUREAU), GUIMARD (pouvoir Mme DORISON)

**Absent(s) Excusé(s)** : Mmes RENIER, DAUGU, RUEL

**Absent(s)** : M. CARRE, MOREAU

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance. La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

**Objet : Délibération 2025/06/03 relative à la fixation d'une caution pour le logement type 3 situé 1 rue Abbé Moreux**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Modifie la délibération 2023/12/01 portant fixation des loyers des logements gérés par le CCAS,

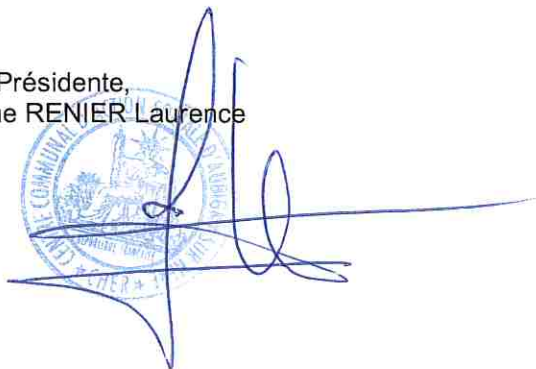
Considérant la nécessité d'uniformiser les critères d'accès pour les logements gérés par le centre communal d'action sociale et pour éviter des impayés,

**Décision** : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXENT une caution de 400 euros pour la location du type 3 situé 1 rue Abbé Moreux pour les sinistres et les locations de courtes durées.

Fait et délibéré le 3 juin 2025,

La Présidente,  
Mme RENIER Laurence



A blue ink signature of Mme RENIER Laurence is written over a circular official stamp of the Centre Communal d'Action Sociale d'Aubigny-sur-Nère. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE' and 'Département du Cher'.

La secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France



A blue ink signature of Mme DORISON Marie-France is written over a circular official stamp of the Centre Communal d'Action Sociale d'Aubigny-sur-Nère. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE' and 'Département du Cher'.